

A.N.T CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 Euros

RCS MELUN N° 835 115 577

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le CINQ JUIN

A 16 HEURES

Au siège social de la société ci-après nommée.

La Société dénommée **A.N.T CONSULTING**, société par actions simplifiée dont le siège est à MONTIGNY-SUR-LOING (777690), identifiée au SIREN sous le numéro 835 115 577 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- le rapport sur le but de l'opération envisagée;
- le texte de la résolution proposée.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par Madame Rachida DEHBI, agissant en qualité de président.

Le président d'assemblée constate que :

Sont présents.

- Madame Rachida DEHBI titulaire de 65 actions.
- Monsieur Pascal RALKOS titulaire de 35 actions.

Total des actions présentes : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre remise contre récépissé aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

PROCEDER AU CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL de la société et en conséquence établir la mise à jour des statuts de la société.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour :

RESOLUTION

Résolution : décision de changement de siège social et mise à jour des statuts

Le siège social sera désormais fixé à BOURRON MARLOTTE (77780) 14 TER, RUE DE SAMOIS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Rachida DEHBI, avec faculté de déléguer sans limites, réserves ou exceptions, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions présent, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **17 heures**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés, susnommés.

Fait en quatre exemplaires.



HD 10/11